

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 26 février 2025

Extrait du registre des délibérations

n°2025-02-26-10

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">20/02/2025</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 14</p> <p>Représentés : 3</p> <p>Absents : 6</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT, Edith DELBEY, Vincent DAINE, Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Étaient représentés : Patrick BERMOND par Pierre DURAND, Gérard LEROY par Nicolas BLIN et Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Étaient absentes excusées : Christine BOURDELLE-PATRICE et Sonia DOUAY</p> <p>Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO</p>
<p>OBJET :</p> <p>Patrimoine</p> <p>Acquisition foncière peupleraie</p> <p>Stade Municipal</p>	<p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que, dès 2020, la commune a lancé un projet de requalification des installations sportives du stade municipal, dont l'une des phases est la création d'un terrain de football en synthétique.</p> <p>En effet, ce projet répond à un réel besoin. Il permettra, tant pour les associations sportives, que pour le public scolaire et extra-scolaire de pratiquer une activité sportive extérieur tout au long de l'année</p> <p>Il explique que pour l'aménagement de ce dernier, l'acquisition d'une emprise foncière d'une surface de 11 000 m² sur la parcelle AK 75 est nécessaire. Cette parcelle est actuellement une peupleraie.</p> <p>Un expert forestier sera donc mandaté pour prendre en charge l'abattage et la commercialisation des peupliers.</p> <p>La commune percevra à ce titre une recette, dont le montant n'est pas connu à ce jour.</p> <p>Monsieur le Maire informe qu'après de nombreuses négociation avec la propriétaire de la parcelle, Madame HERBET, celle-ci a accepté de céder 11 000 m² pour un montant de 4,50 € /m², soit 49 500 € avec les peupliers.</p> <p>Les frais notariés et ceux de la clôture seront à la charge de la commune.</p> <p>Monsieur BLIN ne prend pas part au vote.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré,</p> <p><u>12 Votes pour</u> : Pierre DURAND, Patrick BERMOND, Jean-Noël LECOINTE, Annie COCHET, Céline TAMPIGNY, Edith DELBEY, Anne-Marie LATEUR, Gérard LEROY, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Richard BENOIT, Maryse-Corinne ROSE</p> <p><u>4 abstentions</u> : Catherine CATHELY-WANTIEZ, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ et Frédéric PINOIT</p>

Suite et fin de la délibération n°2025-02-26-10

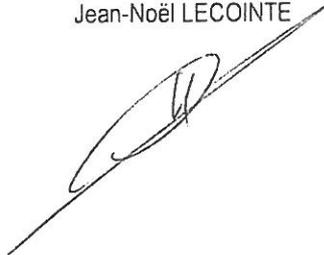
Décide :

- D'acquérir 11 000 m² de la parcelle n° AK 75 pour un montant de 4,50 €/m² soit 49 500 € avec les peupliers.
Les frais notariés et ceux de la clôture seront à la charge de la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

